



Vu pour être annexé à la  
 délibération du Conseil  
 Municipal du XX xxxxxx 2025  
 Le Maire,  
 Jean-Louis LE MASLE

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Jonction douce entre l'espace du Scorff et la rue de la Libération	Commune	454
2	Jonction douce entre le secteur à urbaniser (SUA) et la rue des Courtois	Commune	447
3	Jonction douce entre les quartiers ES et le centre-bourg, via l'UAP 3	Commune	333
4	Sécurité du chemin de randonnée entre le Bourg et le Hameau de Borjad	Commune	500

**LÉGENDE**

**ZONAGE**

- Secteurs Ua
- Secteurs Ub
- Autres secteurs U
- Secteurs à urbaniser (SAU)
- Secteurs urbanisés d'activités (UA)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs naturels (N)
- Secteurs forestiers (NF)
- Zones humides (Nzh, Azh)
- Limites de zone

**PRESCRIPTIONS**

- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Marge de recul aux cours d'eau
- Marge de recul aux voiries
- Talus ou haie à préserver : haie anti-érosive
- Talus ou haie à préserver : haie paysagère
- \*\*\* Linéaire commercial à protéger ou à développer
- Espace boisé classé
- Limitation de la constructibilité
- Limitation de la constructibilité
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social / mixité sociale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé logement social

**HYDROGRAPHIE**

- Cours d'eau
- Cours d'eau busé
- Plans d'eau

**AUTRES**

- Périmètre de captage d'eau potable

